

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-20

L'an deux mil vingt-trois

Le onze mai

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms GIBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Ms CURT, ECOCHARD, PETITJEAN

Secrétaire de séance : Mme FREBAULT

Date de Convocation : 4 mai 2023

OBJET : CONVENTION DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre DE L'EGLISE AVEC LA SOCIETE BCM Foudre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le site de l'Eglise dispose d'un système de protection contre la foudre.

Il précise que la périodicité des vérifications techniques comprenant les systèmes de protection contre la foudre est annuelle, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 19 novembre 2001 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Il présente un projet de convention établi par la Société BCM Foudre pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans. Le prix par année de vérification est fixé à 325 € HT révisable annuellement en fonction des variations de l'indice BT47.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de vérification de l'installation de protection contre la foudre située sur l'Eglise, à intervenir entre la Société BCM Foudre et la Commune de Servas;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

